

Procédure CESSION DE VÉHICULE

Attention : lors de la réalisation du dossier, tous les titulaires doivent être présents.

SI LE VÉHICULE EST EN ÉTAT DE ROULER

- Merci de nous le déposer sur place
- Munissez-vous de la/les pièce(s) d'identité du ou des titulaires (*carte d'identité ou passeport*)
- Apportez-nous la carte grise du véhicule

SI LE VÉHICULE N'EST PLUS EN ÉTAT DE ROULER

Nous venons le chercher à domicile ou au garage après dépôt complet de votre dossier :

MERCI DE NOUS FOURNIR :

- une copie de pièce d'identité
du ou des titulaire(s)
- la carte grise du véhicule

